



Extrait N° 2 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 19 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 19 septembre à seize heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale des AVIRONS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Éric FERRÈRE, Président du Centre Communal d'Action Sociale.**

NOTA :

Le Président certifie que la convocation du Conseil a été faite le **13 septembre 2022** et que le nombre des membres en exercice étant de **16**, le nombre des membres présents est de **10**.

Présents : Pour le Conseil Municipal : M. Jean-Daniel DENNEMONT – Mme Christelle ETHEVE-VADIER - M. Pierrot CANTINA - Mme BARET Christine - Mme Marcella MAZEAU - Mme Suzette RIVIERE

Pour l'Association Saint-Vincent-De-Paul : M. Gidexe PERSEE - Mme Marie-Claude DALEVAN

Pour l'ORIAPA : Mme Blandine HOARAU

Pour le Club des Amis : M. Benoît THOMAS

Procurations : Mme Suzie CUVELIER a donné mandat à Mme Marcella MAZEAU - **M. René VLODY** a donné mandat à Mme Suzette RIVIÈRE

Absent : Mme Annick AMACOUTY (Comité Régional Handisport) – M. Georges NACOULIVALA (Comité Régional Sport Adapté) – Mme Fabienne HAMILCARO (UDAF)

Secrétaire : Le Président propose la candidature de **Madame Christine BARET** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **Mme Christine BARET** est désignée pour en assurer les fonctions.

Le quorum ayant été atteint le Président passe à l'ordre du jour.

Le Président,



Éric FERRÈRE

Hôtel de Ville

& &
&

AFFAIRE N°2 : Adoption du budget supplémentaire 2022

Le budget supplémentaire du CCAS pour l'exercice 2022 a été arrêté à la somme de 289 938.34 €, tant en dépenses qu'en recettes. Il se présente comme suit en balance générale :

Section	Recettes €	Dépenses €
Fonctionnement	182 082.34	182 082.34
Investissement	107 856.00	107 856.00

La reprise des restes à réaliser :

- En section de fonctionnement :
 - Dépenses : Néant
 - Recettes : Néant
- En section d'investissement :
 - Dépenses : 87 891,00 €
 - Recettes : 12 670.00 €

Ce budget supplémentaire comporte la prise en compte du résultat affecté de l'exercice 2021 et les inscriptions nouvelles, à savoir :

- En section de fonctionnement :

Les recettes se chiffrent à 182 082.34 € soit :

- Chap. 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 152 030.34€
- Chap. 74 – Dotations et participations : 28 952.00 €
- Chap. 77 – Produits exceptionnels : 1 100.00 €

Les dépenses s'élèvent à 182 082.34 € soit :

- Chap.011 – Charges à caractère général : 134 441.34 €
- Chap.012 – Charges de personnel, frais assimilés : 9 547.00 €
- Chap.65 – Autres charges de gestion courante (autres secours) : 18 129.00 €
- Chap. 023 – Virement à la section d'investissement : 19 965.00 €

- En section d'investissement :

Les recettes se chiffrent à 95 186.00 € soit :

- Chap. 10 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 33 576,63 €
- Chap. 001 – Solde d'exécution reporté : 41 644.37 €
- Chap. 021 – Virement de la section de fonctionnement : 19 965.00 €

Les dépenses s'élèvent à 19 965.00 € soit :

- Chap.21 – Immobilisations corporelles : 19 965.00 €

Invité à se prononcer, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

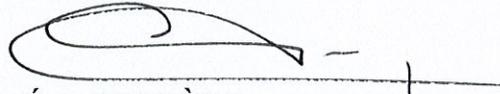
- Fixe le niveau de vote du budget au niveau du chapitre
- Adopte le budget tel que proposé ci-dessus

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,



Le Président


Éric FERRÈRE

Le Maire certifie que le présent document a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE	
LE	30 SEP. 2022